



Dans le cadre de ses missions, Ardennes Santé Travail met en œuvre des traitements de données à caractère personnel nécessaires à votre suivi de santé au travail et établit des statistiques globales prévues par la réglementation en la matière (Quatrième partie du code du travail). La signature d'une attestation d'information est indispensable à la réalisation de la visite médicale prévue. À défaut de celle-ci, la visite ne pourra pas avoir lieu.

#### **Pour quelles raisons vos données personnelles sont-elles utilisées ?**

Dans le respect de son obligation légale (art. L4621-1 à L4644-1 du Code du travail) les traitements sont nécessaires pour :

- Constituer, Compléter et gérer le Dossier Médical en Santé au Travail (DMST)
- Permettre au Service de Prévention et de Santé au Travail interentreprise (SPSTi) de rédiger la fiche d'entreprise qui est un document informant l'employeur des risques professionnels et des effectifs des travailleurs qui y sont exposés, ainsi que des moyens de prévention mis en œuvre ou préconisés.

La tenue du dossier médical en santé au travail ainsi que la rédaction de la fiche d'entreprise sont obligatoires.

#### **Quelles sont les données traitées ?**

**Vos données d'identification** : nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, numéro de téléphone, adresse, adresse mail ;

**Vos données médicales** : rendez-vous médicaux, carnets de vaccinations, catégorie de surveillance médicale (simple ou renforcé), ou éventuelle

reconnaissance de travailleur handicapé ; éventuelle inaptitude ou handicap, éventuelles pathologies, traitement médicaux et paramédicaux y afférents ;

**Vos données familiales** : nombre de frères et sœurs, situation familiale, nombre d'enfants, et dates de naissance des enfants, nombre de personnes à charge ;

**Vos données professionnelles** : poste de travail, date d'embauche et type de contrat de travail.

#### **Quelle est sa durée de conservation des données ?**

Le code du travail prévoit une durée de conservation du DMST de 40 ans à compter de la date de la dernière visite ou examen du travailleur au sein du SPSTi concerné, dans la limite d'une durée de 10 ans à compter du décès de la personne.

Exception pour les travailleurs susceptibles d'être exposés à des risques particuliers, il existe dans le code du travail des règles spécifiques :

- Agents chimiques dangereux et amiante ([art.R.4412-55 du Code du Travail](#)) => 50 ans, après la fin de la période d'exposition
- Agents biologiques pathogènes ([art.R.4426-9 du Code du Travail](#)) => Durée pouvant aller jusqu'à 40 ans, après la cessation de l'exposition connue
- Rayonnements ionisants ([art.R.4451-83 du Code du Travail](#)) => conservation jusqu'au moment où le travailleur a ou aurait atteint l'âge de 75 ans et, en tout état de cause, pendant une période d'au moins 50 ans après la fin de la période d'exposition

#### **Quels sont les destinataires des informations figurant dans votre DMST ?**

L'accès à votre dossier médical est strictement réservé aux personnels d'Ardennes Santé Travail, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions.

L'employeur obtient communication des avis et propositions de mesures individuelles d'aménagement des conditions de travail réalisé par le professionnel de santé en charge de ses effectifs à l'issue d'une visite médicale (avis d'aptitude, inaptitude, attestation de suivi et fiche de préconisations). Cependant, il n'a pas accès aux informations médicales détaillant les motifs de ces avis ou propositions.

Nous vous informons également que dans le cadre de nos missions et conformément à la réglementation, les données à des fins statistiques peuvent être communiquées à des tiers de manière anonymisée. Toute communication de données non anonymisées fera l'objet d'un consentement préalable de votre part, à l'exception des dérogations prévues par la loi.

#### **Quelles mesures de sécurité sont mises en place ?**

Ardennes Santé Travail a mis en place des mesures de protection des systèmes d'information, adaptées à la nature des données traitées et à ses activités, en vue d'en assurer l'intégrité et à la confidentialité. Cela inclut des habilitations d'accès, le chiffrement des données, une authentification forte et une traçabilité des actions.

Vos données sont hébergées par notre éditeur TRUSTTEAM, [certifié](#) hébergeurs de données de santé (HDS), agréé par l'Agence du Numérique en Santé (ANS)

#### **Quelles sont vos droits et comment les exercer ?**

En application de la réglementation en vigueur, et selon les finalités des traitements, vous pouvez obtenir des informations concernant les traitements des données personnelles vous concernant ainsi qu'une copie de ces données personnelles.

Vous disposez des droits suivants concernant vos données personnelles : droit d'accès, droit à la limitation, droit de vérification et de rectification, droit de définir des directives relatives à la conservation, droit au consentement et du droit de retirer un consentement.

Les droits suivants sont applicables à l'exception des traitements relevant de l'exécution d'une obligation légale : droit à l'effacement, droit d'opposition et le droit à la portabilité des données.

En cas de changement de médecin du travail (mutation interne, réorganisation...), votre DMST peut être transmis à un autre médecin du travail au sein d'Ardennes Santé Travail, dans le respect du secret médical. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à l'article [L.4624-8 du Code du Travail](#). Vous avez le droit de vous opposer à cette transmission. En cas d'opposition, votre DMST ne sera pas transmis au nouveau médecin du travail. Cela peut toutefois limiter la continuité de votre suivi.

Pour toute question relative à la protection de vos données ou pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande par courrier : à l'**attention du délégué à la protection des données, Ardennes Santé Travail, 19, rue Paulin Richier 08013 Charleville-Mézières Cedex** ou par mail à [dpo@ast08.fr](mailto:dpo@ast08.fr).

Enfin, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés (Service des Plaintes – 3 place de Fontenoy – TSA80715 – 75334 Paris Cedex 07), <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>, sur le territoire français, sans préjudice de tout autre recours administratif ou juridictionnel.

**L'ensemble des données a fait l'objet d'une déclaration à la Commission Nationale Informatique et Liberté sous le numéro 1519667vO en date du 12 juillet 2011.**

